

Assemblée Générale de 4 Epingles
31 décembre 2025

4 EPINGLES

SIREN : 922 613 021
SIRET DU SIEGE SOCIAL : 922 613 021 00018
NUMÉRO DE TVA : FR44922613021

DATE DE CREATION : 30 décembre 2022

ACTIVITÉ (NAF / APE) : Nettoyage courant des bâtiments - 8121Z

FORME JURIDIQUE : Société à responsabilité limitée (SARL)

ADRESSE : 6 ALLEE DES TURQUOISES, 97400 SAINT-DENIS

DIRIGEANT : Jérôme DURET

Présents :

- Jérôme Duret (gérant associé)
- Corinne Dubois (associée)

Ordre du jour :

1. Bilan 2024-2025 – Rapport Moral du 2ème exercice
2. Arrêté des comptes 2024-25

Annexe : plaquette comptable du deuxième exercice 2024-2025

La séance est ouverte à 14h.

1. Bilan 2024-2025 - Rapport Moral

L'activité a été très dynamique avec un chiffre d'affaires de +105,66% et une bonne rentabilité.

Le chiffre d'affaires est de 607 804 €, le résultat est de 117 617 €. Ainsi, si le premier exercice a été consacré à poser les bases de l'activité, le deuxième exercice a permis de développer une activité soutenue.

Gestion commerciale :

- la décomposition du chiffre d'affaires, montre une augmentation de la proportion en abonnements (84 % soit 512 752 € et 16 % en travaux exceptionnels soit 94 951 €). Au cours de l'exercice précédent, la proportion était de 74%/25%.

SARL 4 ÉPINGLES au capital de 5 000€
6 allée des Turquoises 97400 Saint-Denis
SIRET : 92261302100018 / Code APE – NAF : 8121Z

 02 62 14 49 40
 contact@4epingles.re
 www.4epingles.re

- Plusieurs réponses à des appels d'offres et à des mises en concurrence ont été réalisés, permettant de construire un dossier de présentation de l'entreprise.
- Des clients stratégiquement importants pour l'entreprise ont été obtenus et permettent de mettre en avant la technicité de l'entreprise, notamment au niveau du bionettoyage.

Communication.

- le site Internet a été mis à jour avec un nouveau prestataire, il reste cependant à actualiser les publications plus régulièrement. Le site permet d'être mis en avant par le moteur de recherche principal Google et de générer des contacts clients spontanés de manière intéressante.
- Au niveau du réseau social LinkedIn, des posts de plus en plus fréquents ont été publiés à la fois sur le compte de l'entreprise et sur celui du gérant, générant de nombreux contacts et permettant de construire un réseau.

Veille et anticipation :

4 Épingles adhère depuis octobre 2023 à la fédération des entreprises de propreté : la FEP. Le gérant a participé à toutes les réunions des adhérents, portant sur les aspects juridiques et sociaux du secteur.

Gestion :

Nous avons fait le choix de travailler avec un DAF externalisé qui, grâce à son expertise et à un logiciel de gestion, permet un suivi des différents indicateurs de rentabilité de l'entreprise.

Cette gestion réalisée pratiquement en temps réel, nous rend assez exigeants vis-à-vis de notre prestataire comptable. Aussi avons-nous décidé de travailler avec un nouveau prestataire expert-comptable à partir du 1er septembre 2025 pour le prochain exercice.

La collaboration avec Cerfrance se poursuit avec la prestation sociale, mais s'arrête donc au 31 août pour la prestation de comptabilité.

La nouvelle prestataire travaille avec le logiciel Pennylane, qui permet de gagner du temps sur la saisie des factures et de la réactivité. Cette gestion dématérialisée est en parfaite concordance avec le suivi réalisé par le DAF qui joue un rôle clé dans le suivi de notre rentabilité.

Organisation financière :

Notre volonté est de déployer une comptabilité analytique. Au regard des impératifs 2026, nous prévoyons une mise en place sur l'exercice 2026-2027. L'objectif est d'affecter les coûts par site et de prendre des décisions par client.

La gestion sociale est un aspect critique de l'activité. Aussi nous avons besoin d'un prestataire pointu et réactif. La personne avec qui nous travaillons à Cerfrance nous donne pour le moment satisfaction et nous poursuivons la collaboration avec celle-ci. Nous nous appuyons également sur un poste de secrétaire à temps partiel avec une personne présente au bureau tous les matins.

Plusieurs investissements productifs ont été réalisés durant cet exercice : des véhicules et du matériel, tels que des auto laveuses et de l'équipement pour l'entretien des espaces verts. Le crédit d'Impôts Outre-mer pour les Investissements Productifs (CIOP) a été mobilisé.

Prestataires :

Nous avons rencontré des difficultés avec notre courtier en assurances et avons dû changer de prestataire.

Gestion des ressources humaines.

- Un chef de secteur seconde maintenant le gérant
- Une équipe d'agents polyvalents s'est renforcée avec trois agents permanents à plein temps en CDI
- Le plan de formation a porté sur les sujets suivants : certification, biocide, sûreté aéroportuaire, gestion informatique
- Le document unique d'évaluation des risques professionnels est à jour, avec un suivi des fiches de données de sécurité, des accidents du travail, des vérifications et des formations obligatoires
- Un contrat TPE a été signé avec la Cgss

Conclusion générale

La société présente une santé financière globalement positive avec une forte croissance du chiffre d'affaires et une rentabilité satisfaisante.

Bien que les indicateurs d'endettement et de capacité de remboursement soient favorables, il est important de surveiller ces aspects pour maintenir un équilibre entre croissance et gestion des dettes.

Recommandation principale : Continuer à investir dans la croissance tout en assurant une gestion prudente des dettes et des flux de trésorerie.

Les défis pour le prochain exercice 2025 2026 sont les suivants :

- Poursuivre la croissance de l'activité avec une diversification des clients,
- Optimiser l'utilisation du logiciel métier, dématérialiser les signatures des contrats de travail et la mise à disposition des fiches de paye
- Procéder aux élections du CSE
- Déménager le siège social dans un nouveau local avec un regroupement de la partie administrative et du stockage des produits
- Acquérir un camion permettant la prise en charge des déchets verts
- Commencer à se rembourser le compte courant d'associés

À faire :

- Mettre à jour le document unique et demander à la secrétaire de suivre les accidents du travail
- Suivre les vérifications obligatoires notamment le matériel de travaux en

hauteur : échelles, escabeau, harnais, longe, ...

- Mettre en œuvre les formations obligatoires
- Tenir à jour le site Internet, se doter d'une trame graphique pour le dossier

de réponse aux appels d'offres

- Rédiger le plan de sûreté pour l'aéroport
- Réaliser les contrôles qualité sur les chantiers
- Tenir les réunions d'exploitation thématiques (ouvertures des sites,

sécurité, ...)

Les 2 associés passent ensuite au **Vote du rapport moral et du Bilan d'activité 2024-2025**

Pour : **Unanimité**

Contre : 0

Abstention : 0

Décision prise : l'Assemblée Générale approuve le rapport moral et le bilan d'activité 2024-2025

2. Arrêté des comptes 2024-2025

La plaquette comptable a été transmise par le cabinet comptable Cerfrance.

▪ Compte de résultat :

Les comptes de l'année 2024-2025 présentent un résultat excédentaire de **117 617 €** qui permet à 4 Epingles :

- de poursuivre sa progression
- de s'appuyer sur une trésorerie de 29 463 € au bilan sans faire appel à un emprunt à ce stade

- **Produits** : Le total des produits est de 627 018 €
- **Charges** : Le total des charges est de 509 401 €

Les 2 associés passent ensuite au vote :

➤ Pour l'approbation de l'arrêté des comptes de l'exercice 2024-2025

- Pour : **UNANIMITE**

Contre : 0

Abstention : 0

Décision prise : l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2024-2025

Les associés passent ensuite au vote des résolutions.

Résolution N° 1 : Première délibération : Quitus

"L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport financier et des comptes de l'exercice 2024-2025, approuve sans réserve, ni restriction ces comptes, ainsi que toutes opérations traduites ou résumées dans lesdits rapports. En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux associés pour leur gestion antérieure au 31 août 2025. Elle approuve sans



exception ni réserve toutes les opérations effectuées au cours de l'exercice 2024-2025".

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention :

Résolution N° 2 : Deuxième délibération : Affectation du résultat

« L'Assemblée Générale Ordinaire, propose d'affecter l'excédent de l'exercice 2024-2025 soit 117 617 € au report à nouveau. »

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention :

Résolution N° 3 : Troisième délibération : Rapport spécial

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de l'absence de conventions visées à l'article L.612-5 du code de commerce (intervenues directement ou par personnes interposées entre la société et l'un de ses dirigeants.)».

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention :

Résolution N° 4 : Quatrième délibération : Pouvoir au gérant

Il est donné tous pouvoirs au gérant de 4 Épingles Jérôme DURET, à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité et de mise en œuvre afférente aux résolutions ci-dessus adoptées, y compris l'anonymisation des comptes. »

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention :

L'ensemble de ces résolutions a été adopté le 31 décembre 2025

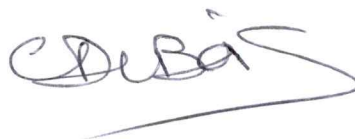
La séance est clôturée à 16h.

Fait à Saint-Denis, le 31 décembre 2025

Les associés

Jérôme DURET

Corinne DUBOIS



Résolution d'affectation du résultat
Extrait du PV d'Assemblée Générale de 4 Epingles qui a voté les
comptes le 31 décembre 2025

4 EPINGLES

SIREN : 922 613 021

SIRET DU SIEGE SOCIAL: 922 613 021 00018

NUMÉRO DE TVA : FR44922613021

DATE DE CREATION : 30 décembre 2022

ACTIVITÉ (NAF / APE) : Nettoyage courant des bâtiments - 8121Z

FORME JURIDIQUE : Société à responsabilité limitée (SARL)

ADRESSE : 6 ALLEE DES TURQUOISES, 97400 SAINT-DENIS

DIRIGEANT : Jérôme DURET

Présents :

- Jérôme Duret (gérant associé)
- Corinne Dubois (associée)

Les associés ayant approuvé les comptes, voici un extrait du PV relatif à l'affectation du résultat :

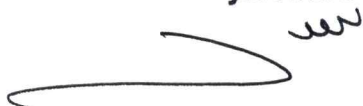
Résolution N° 2 : Deuxième délibération : Affectation du résultat

« L'Assemblée Générale Ordinaire, propose d'affecter l'excédent de l'exercice 2024-2025 soit 117 617 € au report à nouveau. »

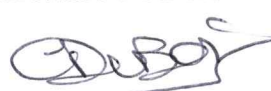
Fait à Saint-Denis, le 31 décembre 2025

Les associés

Jérôme DURET



Corinne DUBOIS





SARL 4 EPINGLES

6 ALLEE DES TURQUOISES

97400 SAINT-DENIS

Exercice clos le : 31 août 2025

APE : 8121Z

SIRET : 92261302100018

AGC 974 - CER FRANCE REUNION
28 AVENUE CHARLES ISAUTIER Z.I 3

97410 SAINT-PIERRE

Tél : 0262962140

Fax : 0262352174

E-mail : agc@974.cerfrance.fr

SOMMAIRE

SARL 4 EPINGLES

Du 01/09/2024 au 31/08/2025

COMPTES ANNUELS

Attestation
Bilan - Actif
Bilan - Passif

DETAIL DES COMPTES

Bilan - Actif détaillé
Bilan - Passif détaillé
Soldes Intermédiaires de Gestion
Liste des immobilisations
Réel Normal

COMPTES ANNUELS

ATTESTATION

SARL 4 EPINGLES

Du 01/09/2024 au 31/08/2025

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

SARL 4 EPINGLES

Pour l'exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	323 789 €
Chiffre d'affaires	607 804 €
Résultat net comptable	117 617 €

Fait à Saint-André,
Le 11/12/2025.

MME GRIMAUD Maryse,
Expert-comptable.

CERFRANCE
834 Chemin Raoul-Lafont
97440 Saint-André Cedex
0262 58 39 39
SIRET : 498 586 734 00010

BILAN - ACTIF

SARL 4 EPINGLES

Du 01/09/2024 au 31/08/2025

ACTIF	Valeurs nettes au 31/08/25	Valeurs nettes au 31/08/24	Variation	
			en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillag. indus	48 505	13 506	34 999	259
Autres immobilisations corporelles	49 388	2 303	47 085	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés/activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	1 499		1 499	
Prêts				
Autres immobilisations financières	13 487	12 831	656	5
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	112 879	28 640	84 239	294
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.	1 997	5 750	-3 753	-65
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	9 164	9 302	-138	-1
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés (3)	130 497	42 829	87 668	205
Autres (3)	33 366	3 775	29 591	784
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	29 463	48 937	-19 474	-40
Charges constatées d'avance(3)	6 424	2 116	4 308	204
TOTAL ACTIF CIRCULANT	210 910	112 708	98 202	87
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	323 789	141 348	182 441	129

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

SARL 4 EPINGLES

Du 01/09/2024 au 31/08/2025

PASSIF	Valeurs au 31/08/25	Valeurs au 31/08/24	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 5 000)	5 000	5 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	20 910	20 910	20 910	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	117 617	20 910	96 707	463
SITUATION NETTE	143 527	25 910	117 617	454
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	143 527	25 910	117 617	454
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)	84 560	77 638	6 922	9
Avances et acptes recus sur cdes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 925	11 274	10 651	94
Dettes fiscales et sociales	73 675	26 179	47 496	181
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	102	347	-245	-70
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	180 262	115 438	64 824	56
Ecarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	323 789	141 348	182 441	129

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques

(3) Dont emprunts participat

180 262

115 438

DETAIL DES COMPTES

BILAN - ACTIF DÉTAILLÉ

SARL 4 EPINGLES

Du 01/09/2024 au 31/08/2025

ACTIF	Valeurs nettes au 31/08/25	Valeurs nettes au 31/08/24	Variation	
			en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations tech., matériel et outillages indus.	48 505	13 506	34 999	259
Installations	1 808	1 808		
Matériels	60 488	15 238	45 249	297
Outillage	247		247	
Amort.installat	-348	-122	-226	-185
Amort materiel	-13 628	-3 418	-10 210	-299
Amort outillage	-62		-62	
Autres immobilisations corporelles	49 388	2 303	47 085	
Matériel de transport	51 660		51 660	
Matériel de bureau & informati	4 517	2 887	1 630	56
Mobilier	1 499	295	1 204	409
Amortissement mat. de transpor	-5 872		-5 872	
Amort mat de bureau/info	-2 199	-807	-1 391	-172
Amort mobilier bur	-218	-72	-147	-205
Immobilisations financières (2)				
Autres titres immobilisés	1 499		1 499	
Parts établis.credit	1 499		1 499	
Autres immobilisations financières	13 487	12 831	656	5
Depots verses	13 487	12 831	656	5
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	112 879	28 640	84 239	294
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.	1 997	5 750	-3 753	-65
Fourn.consommaibl	1 997	5 750	-3 753	-65
Avances et acomptes versés sur commandes	9 164	9 302	-138	-1
Avance et acpte fournisseurs	9 164	9 302	-138	-1
Créances (3)				
Créances Clients et comptes rattachés (3)	130 497	42 829	87 668	205
Aract reunion	313	310	2	1
Lea begue - comm de justice	353	345	8	2
Brachet l'atelier	937	464	473	102
Cap drive		6 046	-6 046	-100
Res le capella	1 616	477	1 139	239
Cap mechant	12 178	3 271	8 907	272
Capzen	5 976	6 039	-63	-1
Reunion catering	14 304		14 304	
Cazavape	259	206	53	26
C'canelle labo	328	653	-325	-50
Cerfrance	2 097	1 737	360	21
Clim 101	2 018		2 018	
Cap la montagne	135	699	-564	-81
Comptoir de cambaie	1 215		1 215	
Delmonte immobilier	6 885		6 885	
Departement de la reunion	6 002	3 101	2 901	94
Scl dgccrf-dgddi	4 033		4 033	
Clients divers	37 395	6 617	30 778	465
Ecole saint joseph	6 543		6 543	
Efitec	158	157	1	1
Sci frater et soror	774	922	-149	-16
Le gallus	2 020		2 020	
Holidays zen le patio	777	386	391	101
Reec	155	154	1	1
Reunix	271		271	
Sar automatisme	2 326	384	1 942	506

BILAN - ACTIF DÉTAILLÉ

SARL 4 EPINGLES

Du 01/09/2024 au 31/08/2025

ACTIF	Valeurs nettes au 31/08/25	Valeurs nettes au 31/08/24	Variation	
			en valeur	en %
Sdc le bihma	1 198	722	476	66
So m		101	-101	-100
Solea immobilier	567	1 107	-540	-49
Srepen	200		200	
Syndic 974	2 429	3 193	-764	-24
La table zen	2 888	1 434	1 454	101
You tell	725		725	
Zen nord	13 422	2 459	10 963	446
Clts fact. etabl		1 844	-1 844	-100
Autres (3)	33 366	3 775	29 591	784
Frss rrr a obt		52	-52	-100
Avance sur salaire m. dijoux		1 300	-1 300	-100
Avance sur salaire m. flavigny	100	200	-100	-50
Avance salaire bataille lucie	99		99	
Subv. exploitation		2 213	-2 213	-100
Etat impot/bene	33 017		33 017	
Tva sur immobilisation	96		96	
Tva bnci sans contro	17		17	
Tva sur ffnp	37	9	28	311
Disponibilités	29 463	48 937	-19 474	-40
Credit agricole	29 463	48 937	-19 474	-40
Charges constatées d'avance (3)	6 424	2 116	4 308	204
Charges constatées d'avance	6 424	2 116	4 308	204
TOTAL ACTIF CIRCULANT	210 910	112 708	98 202	87
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	323 789	141 348	182 441	129

BILAN - PASSIF DÉTAILLÉ

SARL 4 EPINGLES

Du 01/09/2024 au 31/08/2025

PASSIF	Valeurs au 31/08/25	Valeurs au 31/08/24	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 5 000)	5 000	5 000		
Cap appel verse	5 000	5 000		
Réserves				
Report à nouveau	20 910		20 910	
Report à nouveau (solde crédit)	20 910		20 910	
Résultat de l'exercice (bénéfice/perte)	117 617	20 910	96 707	463
SITUATION NETTE	143 527	25 910	117 617	454
TOTAL CAPITAUX PROPRES	143 527	25 910	117 617	454
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)	84 560	77 638	6 922	9
Jerome duret	41 191	39 338	1 853	5
Corinne dubois	43 368	38 300	5 068	13
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 925	11 274	10 651	94
Cer france agc 974	1 079	841	238	28
Allianz	365	1 367	-1 002	-73
April	2 718	374	2 344	627
Cripe	8 531	5 552	2 979	54
Fournisseurs divers	2 198	706	1 493	212
Leroy merlin		115	-115	-100
Orange	100		100	
Prudence creole	142	657	-515	-78
Restaurants divers		22	-22	-100
Sae	750	10	740	
Sfr	38	38		
Srpp	833	726	107	15
Sas victoria	460		460	
Fourn.- fact.n.parve	4 710	866	3 844	444
Dettes fiscales et sociales	73 675	26 179	47 496	181
Personnel - rémunérations dues	23 113	7 430	15 683	211
Personnel.oppos	300	336	-36	-11
Det.pro/cong.pa	20 314	6 788	13 526	199
Sécurité sociale	2 915	134	2 781	
Cgss	7 650	2 744	4 906	179
Allianz	896		896	
Compte par défaut des autres o	20		20	
Retraite / prevoyance non cadr	1 432	791	641	81
Mutuelle		438	-438	-100
Org.soc.c.a.p.	121		121	
Org.soc.ch.s.cp	2 171	487	1 684	346
Prelevement a la source		47	-47	-100
Tva à décaisser	4 097	3 543	554	16
Tva achat bien a 8.5%	115		115	
Tva ventes 8.5 %	10 237	3 368	6 869	204
Tva/fact.a etab		32	-32	-100
Aut.charges a payer		42	-42	-100
Formation continue	294		294	
Autres dettes	102	347	-245	-70
Clf rrr a etabl		275	-275	-100
Aut deb/cred	102	72	30	42

BILAN - PASSIF DÉTAILLÉ

SARL 4 EPINGLES

Du 01/09/2024 au 31/08/2025

PASSIF	Valeurs au 31/08/25	Valeurs au 31/08/24	Variation	
			en valeur	en %
TOTAL DETTES	180 262	115 438	64 824	56
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	323 789	141 348	182 441	129
(1) Dont à moins d'un an	180 262	115 438		

LISTE DES IMMOBILISATIONS

SARL 4 EPINGLES

Du 01/09/2024 au 31/08/2025

Calcul des amortissements à date du 31/08/2025 Transfert des amortissements à date du 31/08/2025

N°	Désignation	Date acquisition	Valeur acquisition	Durée amort. / Dt cession	Amortissement							Valeur nette fin d'exercice	
					taux	mode	antérieur		de l'exercice		cumulé		
21510000 INSTALLATIONS													
1	CREAT° PRISE+POSE BO	23/02/24	562	8	13	Lin	E	37	E	70	E	107	456
2	CUVE A LAVER-TRX DE P	22/02/24	1 018	8	13	Lin	E	67	E	127	E	194	824
3	CUVE LABO	03/01/24	228	8	13	Lin	E	19	E	28	E	47	181
Cumul du compte 21510000			1 808				E	122	E	226	E	348	1 460
(hors cessions)			1 808				E	122	E	226	E	348	1 460
21540000 MATERIEL INDUST													
1	MONOBROSSE ASPIRATE	04/04/23	2 055	4	25	Lin	E	725	E	514	E	1 239	816
2	ASPIRATEUR	30/04/23	679	4	25	Lin	E	228	E	170	E	398	281
3	ELAGUEUR	30/05/23	960	4	25	Lin	E	302	E	240	E	542	417
4	DEBROUSSAILLEUSE	14/04/23	507	4	25	Lin	E	176	E	127	E	302	205
5	CHARIOT X2	28/12/23	878	3	33	Lin	E	198	E	293	E	491	387
6	SOUFFLEUR BGA45 18V S	12/01/24	158	3	33	Lin	E	33	E	53	E	86	72
7	MAT. CHARIOT LAVAGE	04/04/24	122	3	33	Lin	E	17	E	41	E	58	65
9	NEBULISATEUR TRIPLE J	19/04/24	456	3	33	Lin	E	56	E	152	E	208	248
10	CHARIOT+PANIER	30/04/24	245	3	33	Lin	E	28	E	82	E	109	136
11	NETTOYEUR INJECTION P	30/04/24	500	4	25	Lin	E	43	E	125	E	168	333
12	MONOBROSSE SB 143 L	28/12/23	1 292	4	25	Lin	E	219	E	323	E	542	750
13	NETTOYEUR KARCHER	06/01/24	235	3	33	Lin	E	51	E	78	E	129	106
14	CHARIOT X2	27/01/24	210	3	33	Lin	E	42	E	70	E	112	98
15	TRONCONNEUSE	26/09/23	359	3	33	Lin	E	112	E	120	E	231	128
16	ESCABEAU	04/04/24	210	3	33	Lin	E	29	E	70	E	99	111
17	SOUFFLEUR	14/04/23	319	3	33	Lin	E	147	E	106	E	253	66
18	NETTOYEUR KARCHER	28/07/23	269	3	33	Lin	E	98	E	90	E	188	81
19	GRAND CHARIOT 300KG	01/08/24	120	3	33	Lin	E	3	E	40	E	43	76
20	ASPIRATEUR NILFISK	16/08/24	484	3	33	Lin	E	7	E	161	E	168	316
21	CHARIOT DE LAVAGE X2	16/08/24	245	3	33	Lin	E	4	E	82	E	85	159
22	CHARIOT	20/08/24	294	3	33	Lin	E	3	E	98	E	101	193
23	BALAYEUSE NILFISK	23/08/24	572	3	33	Lin	E	5	E	191	E	195	377
24	SANGLE-ATOM-HARNAIS	16/05/24	393	3	33	Lin	E	39	E	131	E	170	223
25	ESCABEAU	31/05/23	193	3	33	Lin	E	81	E	64	E	145	48
26	CHARIOT DE MENAGE	27/06/23	147	3	33	Lin	E	58	E	49	E	107	40
27	CHARIOT X3	11/07/23	834	3	33	Lin	E	318	E	278	E	596	238
28	chariot M40 2X18l presse	31/07/23	125	3	33	Lin	E	45	E	42	E	87	38
29	ASPI KARCHER WD3S	05/08/23	112	3	33	Lin	E	40	E	37	E	77	35
30	CHARIOT X3	09/10/23	369	3	33	Lin	E	110	E	123	E	233	136
31	ASPI SAC BOSH BGS05A	14/10/23	128	3	33	Lin	E	38	E	43	E	80	48
32	NETTOYEUR KARCHER K	21/10/23	221	3	33	Lin	E	64	E	74	E	137	84
33	ASPIRATEUR	02/01/24	229	3	33	Lin	E	51	E	77	E	127	102
34	PULVERISATEUR ELEC F	26/04/24	101	3	33	Lin	E	12	E	34	E	45	55
35	SOUFFLEUR BGA86 + BA	17/07/24	771	3	33	Lin	E	32	E	257	E	289	481
37	PERFO BOSH	20/08/24	169	3	33	Lin	E	2	E	56	E	58	111
38	PULVERISATEUR ELEC F	08/08/24	101	3	33	Lin	E	2	E	34	E	36	65

LISTE DES IMMOBILISATIONS

SARL 4 EPINGLES

Du 01/09/2024 au 31/08/2025

N°	Désignation	Date acquisition	Valeur acquisition	Durée amort. / Dt cession	Amortissement					Valeur nette fin d'exercice	
					taux	mode	antérieur	de l'exercice	cumulé		
21540000 MATERIEL INDUST											
39	MAT PRESSE A ROULEAU	16/08/24	174	3	33	Lin	E	3 E	58 E	61	114
40	AUTOLAVEUSE	23/09/24	3 400	5	20	Lin	E	E	639 E	639	2 761
41	TONDEUSE STIHL	02/09/24	899	01/01/25	25	Lin	E	E	75 E	75	824
42	DEBROUSSAILLEUSE	12/09/24	1 122	4	25	Lin	E	E	272 E	272	850
43	BROYEURS ANOVA - ESP	10/10/24	2 500	5	20	Lin	E	E	447 E	447	2 053
44	ASPIRATEUR DORSAL+S	07/10/24	1 063	4	25	Lin	E	E	240 E	240	824
45	NETTOYEUR HP KRANZL	26/11/24	1 680	4	25	Lin	E	E	321 E	321	1 359
46	ASPIRATEUR NUPRO	28/11/24	129	3	33	Lin	E	E	33 E	33	96
47	CHARIOT DE MENAGE + S	06/12/24	78	3	33	Lin	E	E	19 E	19	59
48	CHARIOT LAVAGE+PANI	18/12/24	225	3	33	Lin	E	E	53 E	53	172
50	NETTOYEUR KARCHER	02/02/25	191	3	33	Lin	E	E	37 E	37	154
51	NETTOYEUR KARCHER	06/01/25	206	3	33	Lin	E	E	45 E	45	161
52	AUTOLAVEUSE+PADLOC	13/01/25	3 547	5	20	Lin	E	E	449 E	449	3 098
53	CHARIOT GRANDES ROU	14/01/25	1 395	3	33	Lin	E	E	293 E	293	1 102
54	ASPIRATEUR NUPRO 180	14/01/25	129	3	33	Lin	E	E	27 E	27	102
55	SOUFFLEUR BR800	21/01/25	985	4	25	Lin	E	E	150 E	150	835
56	DEBROUSSAILLEUSE	03/02/25	1 122	4	25	Lin	E	E	161 E	161	961
57	TAILLE HAIES-BATTERIE	06/02/25	1 125	4	25	Lin	E	E	160 E	160	966
58	CHARIOT MULTIMATIC X	14/02/25	837	3	33	Lin	E	E	152 E	152	685
59	AUTOLAVEUSE NILFISK	05/03/25	3 967	5	20	Lin	E	E	391 E	391	3 575
60	CATOI COMPRESSEUR 5	30/04/25	462	4	25	Lin	E	E	39 E	39	423
61	HYGIERUN NET HP KRAN	02/05/25	1 680	4	25	Lin	E	E	140 E	140	1 540
62	HYGIERUN MAT CANON A	02/05/25	1 003	4	25	Lin	E	E	84 E	84	919
63	HYGIERUN AUTOLAVEUS	02/05/25	3 967	5	20	Lin	E	E	265 E	265	3 701
64	HYGIERUN AUTOLAVEUS	02/05/25	7 990	5	20	Lin	E	E	534 E	534	7 456
65	CATOI SOUFFLEUR+BAT	09/05/25	771	4	25	Lin	E	E	61 E	61	711
66	HYGIERUN ASPIRATEUR N	01/07/25	976	4	25	Lin	E	E	41 E	41	935
67	ECHELLE EUROPEENNE P	09/07/25	1 124	5	20	Lin	E	E	33 E	33	1 091
68	HYGIERUN CLOCHE AVE	20/05/25	319	3	33	Lin	E	E	30 E	30	289
69	HYGIERUN MAT DE CHA	20/05/25	70	3	33	Lin	E	E	7 E	7	63
70	SAS VICTORIAT PANIER P	22/05/25	25	3	33	Lin	E	E	2 E	2	23
71	SAS VICTORIA CHARIOT	22/05/25	127	3	33	Lin	E	E	12 E	12	115
72	ECHELLE EUROPEENE	09/07/25	195	3	33	Lin	E	E	10 E	10	185
73	SAS VICTORIA CHARIOT	22/05/25	240	3	33	Lin	E	E	22 E	22	218
75	ECHELLE EUROPEENE ES	13/08/25	98	3	33	Lin	E	E	2 E	2	96
76	CATOI TAILLE HAIE	02/09/24	339	4	25	Lin	E	E	85 E	85	254
77	HYGIERUN/ MAT CHARIO	03/10/24	74	3	33	Lin	E	E	23 E	23	52
78	HYGIERUN/ MAT PRESS R	03/10/24	87	3	33	Lin	E	E	26 E	26	61
79	SAS VICTORIA CHARIOT	07/10/24	279	3	33	Lin	E	E	84 E	84	195
80	HYGIERUN MAT DE CHA	14/11/24	67	3	33	Lin	E	E	18 E	18	49
82	WELDOM DEVIDOIR CHA	03/03/25	107	3	33	Lin	E	E	18 E	18	89
83	WELDOM NETT HP	03/03/25	229	3	33	Lin	E	E	38 E	38	191
84	VICTORIA PULVERISATE	20/03/25	104	3	33	Lin	E	E	16 E	16	88
86	HYGIERUN PRESS A ROU	06/12/24	87	3	33	Lin	E	E	21 E	21	66

LISTE DES IMMOBILISATIONS

SARL 4 EPINGLES

Du 01/09/2024 au 31/08/2025

N°	Désignation	Date acquisition	Valeur acquisition	Durée amort. / Dt cession	Amortissement					Valeur nette fin d'exercice	
					taux	mode	antérieur	de l'exercice	cumulé		
21540000 MATERIEL INDUST											
87	CATOI TONDEUSE					Lin	E	E	E		
89	VICTORIA /CHARIOT ALP	30/04/25	977	3	33	Lin	E	E	111	866	
90	PANIER POUR CHARIOT	10/04/25	152	3	33	Lin	E	E	20	132	
Cumul du compte 21540000			61 387				E	3 418 E	10 285 E	13 703	47 683
(hors cessions)			60 488				E	3 418 E	10 210 E	13 628	46 859
21550000 OUTILLAGES INDUS											
1	BROSSE ACCESSOIRES A	27/11/24	100	3	33	Lin	E	E	25	25	75
2	PADLOC DISQUE CENTR	04/12/24	147	3	33	Lin	E	E	36	36	111
Cumul du compte 21550000			247				E	E	62 E	62	185
(hors cessions)			247				E	E	62 E	62	185
21820000 MAT.TRANSPORT											
1	TRAFFIC FOURGON HA-5	28/11/24	28 150	4	25	Lin	E	E	5 341	5 341	22 810
2	AUTOMOBILESRE RENAU	30/07/25	23 510	4	25	Lin	E	E	531	531	22 979
Cumul du compte 21820000			51 660				E	E	5 872 E	5 872	45 788
(hors cessions)			51 660				E	E	5 872 E	5 872	45 788
21830000 MAT.INFORMATIQU											
1	PC ASUS ZENBOOK OLE	04/02/24	1 174	3	33	Lin	E	224	391	615	559
2	PC PORTABLE	18/03/23	489	3	33	Lin	E	238	163	401	88
3	SERVEUR-DISQUE DUR	13/07/24	565	3	33	Lin	E	26	188	214	351
4	IMPRIMANTE CANON	16/03/23	326	3	33	Lin	E	159	109	268	58
5	ECRAN	13/03/23	183	3	33	Lin	E	90	61	151	32
6	GSM REALME C25Y	02/04/23	150	3	33	Lin	E	71	50	121	29
7	LENOVO IP SLIM	28/09/24	650	3	33	Lin	E		201	201	449
8	SAMSUNG S24 ULTRA C	20/12/24	980	3	33	Lin	E		228	228	752
Cumul du compte 21830000			4 517				E	807 E	1 391 E	2 199	2 319
(hors cessions)			4 517				E	807 E	1 391 E	2 199	2 319
21840000 MOBILIER											
1	ETAGERE	18/03/23	295	6	17	Lin	E	72	49	121	174
2	BUREAU DROIT PRACTIK	13/01/25	332	6	17	Lin	E		35	35	297
3	OBTURATEUR	14/01/25	30	6	17	Lin	E		3	3	27
4	AUSTRAL BUREAU / BUR	13/01/25	306	6	17	Lin	E		32	32	274
5	AUSTRAL BUREAU CAISS	13/01/25	221	6	17	Lin	E		23	23	198
6	AUSTRAL BUREAU FAUTE	06/08/25	315	6	17	Lin	E		4	4	311
Cumul du compte 21840000			1 499				E	72 E	147 E	218	1 281
(hors cessions)			1 499				E	72 E	147 E	218	1 281

LISTE DES IMMOBILISATIONS

SARL 4 EPINGLES

Du 01/09/2024 au 31/08/2025

N°	Désignation	Date acquisition	Valeur acquisition	Durée amort. / Dt cession	Amortissement					Valeur nette fin d'exercice
					taux	mode	antérieur	de l'exercice	cumulé	
27150000 PARTS ETABLIS.CREDIT										
1	CRCA PSV ST DENIS	27/02/25	1 499			Na	E	E	E	1 499
Cumul du compte 27150000			1 499			E	E	E	E	1 499
(hors cessions)			1 499			E	E	E	E	1 499
27510000 DEPOTS VERSES										
1	DEPOT GARANTIE PASSY	23/06/23	5 140			Na	E	E	E	5 140
2	DEPOT GARANTIE 23-24 F	31/08/24	61			Na	E	E	E	61
3	DEPOT GARANTIE 23-24 F	31/08/24	109			Na	E	E	E	109
4	DEPOT GARANTIE 23-24 F	01/02/24	340			Na	E	E	E	340
5	DEPOT GARANTIE PASSY	28/03/23	2 171			Na	E	E	E	2 171
6	SRPP AVANCE SUR CON	26/09/23	600			Na	E	E	E	600
7	DEPOT DE GARANTIE PA	15/11/23	4 000			Na	E	E	E	4 000
8	SRPP CREATION CARTES	10/12/23	410			Na	E	E	E	410
9	DEPOT DE GARANTIE SN	31/08/25	46			Na	E	E	E	46
10	SRPP DEPOT AVANCE SU	02/12/24	300			Na	E	E	E	300
11	AUGMENTATION CARTE	18/03/25	110			Na	E	E	E	110
12	AUGMENTATION CARTE	11/08/25	200			Na	E	E	E	200
Cumul du compte 27510000			13 487			E	E	E	E	13 487
(hors cessions)			13 487			E	E	E	E	13 487
Cumul tous comptes										
			Valeur acquisition				antérieur	Amortissement de l'exercice	cumulé	Valeur nette fin d'exercice
			136 104			E	4 419 E	17 983 E	22 402	113 702
						D	D	D		
(hors cessions)			135 205			E	4 419 E	17 908 E	22 327	112 879
						D	D	D		

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>		Formulaire à déposer en double exemplaire		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065 - SD 2025  N° 11084* 26 Formulaire obligatoire (art.223 du Code général des impôts)	
Exercice ouvert le		01/09/24		et clos le		31/08/25	
Régime simplifié d'imposition				Régime réel normal			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				X			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre							
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société :				Adresse du siège social :			
SARL 4 EPINGLES 6 ALLEE DES TURQUOISES 97400 SAINT-DENIS				Mél : jduret@4epingles.re			
SIRET 9 2 2 6 1 3 0 2 1 0 0 0 1 8				Ancienne adresse en cas de changement :			
Adresse du principal établissement :							
REGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
SIRET							
B ACTIVITE							
Activités exercées				Nettoyage courant des bâtiments			
Si vous avez changé d'activité, cochez la case							
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1 Résultat fiscal							
Bénéfice imposable au taux normal				Déficit			
Bénéfice imposable à 15 %				13 201			
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %							
2 Plus-values							
PV à long terme imposables à 15 %				PV à long terme imposables à 19 %			
Autres PV imposables à 19 %				PV à long terme imposables à 0 %			
PV exonérées (art. 238 quindecies)							
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations							
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i> ☒ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i> ☐ Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quindecies</i> ☐							
Société d'investissement immobilier cotée ☐ Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 <i>quaterdecies</i> ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i> ☐							
Autres dispositifs ☐ Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i> ☐ Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i> ☐							
Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 <i>duodecies</i> ☐ Zone de développement prioritaire, art.44 <i>septdecies</i> ☐ France ruralités revitalisation FRR, art. 44 <i>quindecies A</i> ☐							
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) 66 010 Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %							
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> du CGI (cocher la case)							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 % N°							
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT							
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .							
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :				Nom et adresse du conseil :			
AGC 974 - CER FRANCE REUNION 28 Avenue Charles Isautier Z.I.3 97410 SAINT-PIERRE				Tél : 0262962140			
OGA/OMGA				Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				Date : 26/11/25 Lieu : SAINT PAUL			
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné				GERANT			
Signature				Qualité et nom du signataire : JEROME DURET			
Examen de conformité fiscale (ECF)				prestataire :			

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

G										RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS																																																																					
Montant global brut des distributions (1)										payées par la société elle-même										a										payées par un établissement chargé du service des titres										b																																							
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)										c																																																																					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d																																																																					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)										e																																																																					
										f																																																																					
										g																																																																					
										h																																																																					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)										i																																																																					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j																																																																					
Montant des revenus répartis (5)										Total (a à h)																																																																					
H										REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																					
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants										Pour les SARL										Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.																																																											
										Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.										Année au cours de laquelle le versement a été effectué										Montant des sommes versées :																																																	
																														à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits										à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement										à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6																													
1										2										3										4										5										6										7										8									
DURET DURET JEROME 6 ALLEE DES TURQUOISES										51										2025										16 000																																																	
97400 SAINT-DENIS																																																																															
I										DIVERS																																																																					
										* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																																																																					
										* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																					
J										CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																																																																					
										REMUNERATIONS										MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%																																																											
																				0%										15%										19%																																							
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)																				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																																																											
																				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice																																																											
																				MVLT réalisée au cours de l'exercice																																																											
																				MVLT restant à reporter																																																											
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)																																																																															
K										CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONTS (article 222 bis du CGI)																																																																					
										Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																																																																					
										Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																																																																					

Copyright Groupe ISA 2025 ISACOMPTA

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

N°15949*07

Désignation de l'entreprise : SARL 4 EPINGLES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 6 ALLEE DES TURQUOISES 97400 SAINT-DENIS		Durée de l'exercice précédent* 20					
Numéro SIRET* 9 2 2 6 1 3 0 2 1 0 0 0 1 8		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, 31/08/2025					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC		
		Frais de développement*	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions		AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	62 543	AS	14 038	48 505
	Autres immobilisations corporelles		AT	57 677	AU	8 289	49 388
	Immobilisations en cours		AV		AW		
	Avances et acomptes		AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	1 499	BE		1 499
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	13 487	BI		13 487
	TOTAL (II)		BJ	135 205	BK	22 327	112 879
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	1 997	BM		1 997
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	9 164	BW		9 164
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	130 497	BY		130 497
		Autres créances (3)	BZ	33 366	CA		33 366
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	29 463	CG		29 463
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	6 424	CI		6 424	
	TOTAL (III)	CJ	210 910	CK		210 910	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	346 115	IA	22 327	323 789	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP	(3) Part à plus d'1 an : CR				
Clause de réserve de propriété :*		Immobilsations :	Stocks :	Créances :			

Désignation de l'entreprise		SARL 4 EPINGLES		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :5...0...0...0.....)			DA	5 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	20 910	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	117 617	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	143 527	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	84 560	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	21 925	
	Dettes fiscales et sociales			DY	73 675	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	102	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	180 262		
TOTAL (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	323 789		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Écart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	180 262
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SARL 4 EPINGLES		Néant ☐ *	
		Valeur brute des immobilisations		Augmentations	
CADRE A		IMMOBILISATIONS			
		au début de l'exercice		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	
		1		2	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	KE	KF
	Terrains		KG	KH	KI
Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ	KK	KL
	Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM	KN	KO
	Installations gales, agencts*, aménagts	Dont M2	KP	KQ	KR
CORPORELLES	des constructions	Composants			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS	KT	KU
			17 046		46 395
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	KW	KX
	Matériel de transport *		KY	KZ	LA
	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	3 182 LC	LD
	Emballages récupérables et divers *		LE	LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH	LI	LJ
	Avances et acomptes		LK	LL	LM
		TOTAL III	LN	20 228 LO	LP
					100 890
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T
	Autres participations		8U	8V	8W
	Autres titres immobilisés		1P	1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	12 831 1U	1V
		TOTAL IV	LQ	12 831 LR	LS
					2 155
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	33 059 ØH	ØJ
					103 046

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virements de poste à poste		par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	1	2	3	4		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	CØ		DØ	D7		
	Terrains		IP	LV		LW	IX		
				LX		LY	LZ		
CORPORELLES	Sur sol propre		IQ	MA		MB	MC		
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR	MD		ME	MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS	MG		MH	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	899	MK	62 543 ML		
		Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU	MM		MN	MO		
	Autres immobi-lisations corporelles	Matériel de transport	IV	MP		MQ	51 660 MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS		MT	6 016 MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV		MW	MX		
			MY	MZ		NA	NB		
			NC	ND		NE	NF		
			IV	NG		NH	NI		
					899		100 010		

Immobilisations corporelles en cours																			
Avances et acomptes																			
TOTAL III																			
Participations évaluées par mise en équivalence																			
Autres participations																			
Autres titres immobilisés																			
Prêts et autres immobilisations financières																			
TOTAL IV																			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)																			
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD																			
										</									

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL 4 EPINGLES					Néant ☒ *	
Exercice N clos le 31/08/2025						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6	
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice			Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....					-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....					=	
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l' entrepriseSARL 4 EPINGLES

Néant☐ *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	3 540	QA	10 573	QB	75	QC	14 038
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI	5 872	QJ		QK	5 872
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	879	QM	1 538	QN		QO	2 417
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	4 419	QV	17 983	QW	75	QX	22 327
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	4 419	ØP	17 983	ØQ	75	ØR	22 327

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6			
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV			
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1			
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD			
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6			
	Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4			
	Inst. gales,agenc am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2			
	Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc et am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7			
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5			
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3			
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1			
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL							NM							NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW					Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY					Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SARL 4 EPINGLES								Néant ☒ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obli- gations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
Dont dotations et reprises			- d'exploitation	UE		UF				
			- financières	UG		UH				
			- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : SARL 4 EPINGLES										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières				UT	13 487	UV		UW	13 487	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA						
	Autres créances clients				UX	130 497		130 497			
	prêts ou remis en garantie* Créance représentative de titres				ZI						
	Antérieurement constituée* Provision pour dépréciation				UO						
	Personnel et comptes rattachés				UY	199		199			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	33 017		33 017			
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	149		149			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP						
	Groupe et associés (2)				VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR						
	Charges constatées d'avance				VS	6 424		6 424			
TOTAUX				VT	183 773	VU	170 286	VV	13 487		
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)				7Y							
Autres emprunts obligatoires (1)				7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG							
	à plus d'1 an à l'origine			VH							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A							
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	21 925		21 925				
Personnel et comptes rattachés				8C	43 727		43 727				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	15 205		15 205				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E							
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	14 449		14 449				
	Obligations cautionnées			VX							
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	294		294				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J							
Groupe et associés (2)				VI	84 560		84 560				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	102		102				
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ							
Produits constatés d'avance				8L							
TOTAUX				VY	180 262	VZ	180 262				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD					

Désignation de l' entreprise : SARL 4 EPINGLES

Formulaire déposé au titre de l'IR ET ☐ Néant ☐ *
(cocher la case ci-contre)

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE

WA 117 617

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)

WB

Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous) WD

Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles WE

XE

Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI) WF

Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l' IS) WG

Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option RA

(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI) RB)

Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III) WI

Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS) XX XW

Amendes et pénalités WJ

Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) * XZ

Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *

XY

Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)

I7

1 980

Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE WL

Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI L7

K7

Régimes particuliers / impositions différées

Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %

I8

Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme

ZN

WN

- Plus-values soumises au régime des fusions

WO

Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)

XR

Réintégrations diverses à détailler Intérêts excédentaires

Zones d'entreprises* (activité exonérée) SW

WQ

380

sur feuillet séparé DONT * (art. 39-1-3e et 212 du CGI) SU

Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro M8

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

Y1

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

Y3

TOTAL I WR 119 977

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*

WT

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l' exercice (cf. tableau 2058- B-SD, cadre III)

WU

Plus-values nettes - imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l' IR)

WV

- imposées au taux de 0 %

WH

- imposées au taux de 19 %

WP

- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures

WW

- imputées sur les déficits antérieurs

XB

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

I6

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*

WZ

Régime des sociétés mères et des filiales *

(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)

XA

Produit net des actions et parts d'intérêts :

Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)

ZX

Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *

ZY

Majoration d'amortissement*

XD

Mesures d'incitation

Abattement sur le bénéfice et exonérations* France ruralités revitalisation - FRR (art.44 quindecies A) HT ZFU-TE (art. 44 octies A) ØV Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies) PP

Entreprises nouvelles (art. 44 sexies) L2 S.I.I.C. (art. 208C) K3 Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies) IF Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies) PC

J.E.I. (art.44 sexies A) L5 Zone de restructuration de la défense (44 terdecies) PA Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies) XC Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies) PB

XF

66 010

[illegible]

Désignation de l'entreprise		SARL 4 EPINGLES		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	22 485
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN		YO
				↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>SARL 4 EPINGLES</u>														Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves			ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			OD	20 910		Dividendes	ZE								
	Prélèvements sur les réserves			OE			Autres répartitions	ZF								
	TOTAL I			OF	20 910		Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)	ZG	20 910							
							TOTAL II	ZH	20 910							
RENSEIGNEMENTS DIVERS														Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)										J7		)	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier													YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus													YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance													YT	15 787	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)										J8		)	XQ	15 276	
	- Personnel extérieur à l'entreprise													YU	95 547	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)													SS	15 706	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages													YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)										ES	2 800	)	ST	30 402	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD													ZJ	172 719	
	IMPÔTS ET TAXES	- CFE et CVAE													YW	
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)										ZS		)	9Z	4 250
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD													YX	4 250
T. V. A.	- Montant de la T. V. A. collectée													YY	51 746	
	- Montant de la T. V. A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations													YZ	6 893	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2024)*													ØB		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *													ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *													ZK	%	
	- Numéro de centre agréé *			XP					- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)				ZR			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice													RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI													RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA		Plus-values à 15 %			JK		Plus-values à 0 %			JL		
						Plus-values à 19 %			JM		Imputations			JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD		Plus-values à 15 %			JN		Plus-values à 0 %			JO		
						Plus-values à 19 %			JP		Imputations			JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe			JJ							

Désignation de l'entreprise : SARL 4 EPINGLES

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	TONDEUSE STIHL	899	75		824
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1	899	75	75			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨		75				
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B)			(C)
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪			avec une ventilation par taux			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL 4 EPINGLES		Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant ☒ *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter du CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 bis du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
	N-9				
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS (Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.) ☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre ☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre					
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

Désignation de l'entreprise : SARL 4 EPINGLES

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'IS
② Entreprises soumises à l'IR

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,80 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ●	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL 4 EPINGLES				Néant ☒ *			
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SARL 4 EPINGLES										Néant ☐ *	
Exercice ouvert le :0..1../0..9../2..0..2..4..... et clos le :3..1../0..8../2..0..2..5.....										Durée en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :										YP	21
Dont apprentis										YF	
Dont handicapés										YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE											
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	607 804
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT	
TOTAL 1										OX	607 804
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	13
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE	
Subventions d'exploitation reçues										OF	15 904
Variation positive des stocks										OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT	
TOTAL 2										OM	15 917
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats										ON	36 945
Variation négative des stocks										OQ	3 753
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances										OR	155 067
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	43
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY	
TOTAL 3										OJ	195 809
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + total 2 - total 3)										OG	427 911
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.										SA	427 911
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD											
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre										EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)										GX	
Effectifs au sens de la CVAE *										EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										HX	
Période de référence										GY	
Date de cessation										HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclarati

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/08/2025

N° SIRET

9 2 2 6 1 3 0 2 1 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL 4 EPINGLES

ADRESSE (voie)

6 ALLEE DES TURQUOISES

CODE POSTAL

97400

VILLE

SAINT-DENIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	100
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5		TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom de famille DUBOIS Prénom(s) Corinne
Nom d'usage DUBOIS % de détention 49,0000 Nb de parts ou actions 49,00
Naissance : Date 30/07/1968 N° Département 59 Commune VALENCIENNES Pays France
Adresse : N° 6 Voie ALLEE DES TURQUOISES
Code postal 97400 Commune SAINT-DENIS Pays France

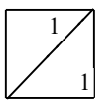
Titre (2) MR Nom de famille DURET Prénom(s) JEROME
Nom d'usage DURET % de détention 51,0000 Nb de parts ou actions 51,00
Naissance : Date 12/09/1972 N° Département 13 Commune CHATEAURENARD Pays France
Adresse : N° 6 Voie ALLEE DES TURQUOISES
Code postal 97400 Commune SAINT-DENIS Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA



(1)

☒ Néant *

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/08/2025

N° SIRET : 92261302100018

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 4 EPINGLES

ADRESSE (voie) 6 ALLEE DES TURQUOISES

CODE POSTAL 97400 VILLE SAINT-DENIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		P5
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise SARL 4 EPINGLES

Numéro de siret

92261302100018

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	92261302100018	8121Z
SARL 4 EPINGLES 6 ALLEE DES TURQUOISES 97400 SAINT-DENIS	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	13 201
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	75
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 42 500 € x durée de l'exercice (en mois/12)	42 500
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	75
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	13 126
k	Dont plus value nette à long terme	
Total lignes h à k		13 201
l	BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX NORMAL À 25,00 % (Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065)	
m	IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 % (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

Désignations	Montant
Facture à recevoir AEROPORT FRAIS CIRCULATION AER	235
Facture à recevoir AEROPORT FRAIS CIRCULATION AER	235
Provision pour congés payés Provision brut	20 314
Provision pour congés payés Provision charges sociales	2 116
Total des charges à payer	22 901

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatés d'avance LOI MADELIN			407		
Charges constatés d'avance INTERMETRA			510		
CCA sur charges externes diver PORTAIL INSPECTE			625		
CCA sur charges externes diver MAINTENANCE AN			162		
CCA sur charges externes diver MULTIRISQUES			142		
CCA sur charges externes diver ASS AUTO GS-800-L			334		
CCA sur charges externes diver ASSURANCE HA-541			295		
CCA sur charges externes diver ASS RENAULT EX G			510		
CCA sur charges externes diver ASS RENAULT HF 99			2 357		
CCA sur charges externes diver ADHESION 2025			127		
CCA sur charges externes diver CONS LIGNE FIXE			16		
CCA sur charges externes diver COT.SOC.PERS.EXPL			1 445		
CCA Ass Renault GM479ZB			-505		
Total des charges constatées d'avance			6 424		

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025 ou Année : 2024												
Dénomination de l'entreprise : SARL 4 EPINGLES									Néant ☐			
SIREN de l'entreprise		9	2	2	6	1	3	0	2	1	PME au sens communautaire (Cocher la case) ☐	
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)												
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre										☐		
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)												
Dénomination et adresse												
SIREN												
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE ¹												
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES												
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 <i>undecies</i> A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD												
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 <i>undecies</i> du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD												
CRÉANCES REPORTABLES												
Réduction d'impôt en faveur du mécénat ² (article 238 <i>bis</i> du CGI) cf n°2069-M-FC-SD												
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.												
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris												
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME												
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9% ³) + (ligne 2 x 9% ³) x 10/90 + ligne 3) (article 244 <i>quater</i> C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD												
dont montant préfinancé												
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte										1		
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de congés payés prévues à l'article L. 3141-32 du code du travail.										2		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés										3		
Réduction d'impôt au titre des investissements dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle Calédonie (article 244 <i>quater</i> Y du CGI)												
Créance d'impôt sur les sociétés en faveur du logement locatif intermédiaire (article 220 Z septies du CGI)												
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE												
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 <i>quater</i> M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD												
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 <i>nonies</i> du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD												
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques (article 220 <i>sexies</i> du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD												

¹ Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n°2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

² Si le montant des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à 10 000 € au cours de l'exercice, remplir le tableau III en annexe.

³ A partir du 1er janvier 2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9%.

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques et de cirque (articles 220 <i>sexdecies</i> du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (art. 27 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale "HVE" (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 <i>quater</i> I)	
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 <i>quater</i> T du CGI)	
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE ⁴	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 <i>quater</i> E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt recherche (pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation) (article 244 <i>quater</i> B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative « CRC » (article 244 <i>quater</i> B bis du CGI) cf. n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G-SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 <i>quater</i> F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 <i>quater</i> L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques (article 220 <i>octies</i> du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 <i>quater</i> O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 <i>terdecies</i> du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales (article 220 <i>septdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 <i>quater</i> U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 <i>quater</i> V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 <i>undecies</i> du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 <i>quater</i> W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	34 997
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 <i>quater</i> X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	

⁴ Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte de la déclaration n°2069-RCI-SD.

NOUVEAUTES :

- Une nouvelle créance d'impôt, créée par la loi de finances pour 2022 et modifiée par la loi de finances pour 2024, est intégrée à ce formulaire :

La créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (2LI) : L'article 81 de la loi n° 2021-1900 de finances pour 2022 a créé une créance en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire, codifiée à l'article 220 Z septies du CGI. Cette créance est égale au montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties prévue à l'article 1380 du CGI et remplace, à compter du 1er janvier 2023, l'exonération de taxe foncière antérieure.

L'article 71 de la loi de finances pour 2024 (loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024) étend, toutes autres conditions étant par ailleurs remplies, le champ des bénéficiaires de la créance d'impôt sur les sociétés à l'ensemble des personnes morales. Cette extension s'applique aux logements dont la construction est achevée à compter du 1er janvier 2024. Compte tenu de ces modifications, la créance s'appelle désormais « créance d'impôt sur les sociétés en faveur du logement locatif intermédiaire ».

- Deux nouveaux crédits d'impôts, créés par la loi de finances pour 2024, sont intégrés à ce formulaire :

Le crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I du CGI) : L'article 35 de la loi de finances pour 2024 (n° 2023-1322 du 29 décembre 2023) a créé un crédit d'impôt en faveur des investissements dans l'ensemble des étapes stratégiques de la chaîne de production de batteries, de panneaux solaires, d'éoliennes ou de pompes à chaleur. Peuvent en bénéficier les entreprises qui implantent ou développent en France des capacités de production de ces équipements, de composants et sous-composants essentiels conçus et utilisés principalement comme intrants directs dans la production de ces équipements, ainsi que dans les outils de production et de valorisation des matières premières critiques également nécessaires à la production de ces équipements.

Le crédit d'impôt au titre des prêts avance mutation ne portant pas intérêt (CI PAM-TZ) (article 244 quater T du CGI) : l'article 71 de la loi de finances pour 2024 a instauré un crédit d'impôt en faveur des établissements de crédit, des sociétés de financement et des sociétés de tiers financement qui accordent des prêts avance mutation à taux zéro à des particuliers en vue de financer des travaux d'amélioration de la performance énergétique globale de logements achevés depuis plus de deux ans. Ces dispositions s'appliquent aux offres de prêts avance mutation ne portant pas intérêt émises à compter du 1er septembre 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027.

- Par ailleurs, le crédit d'impôt en faveur du rachat des entreprises (RAC) (article 220 nonies) s'applique pour le rachat de tout ou partie du capital d'une société avant le 31 décembre 2022.

AIDE FISCALE À L'INVESTISSEMENT OUTRE-MER
FORMULAIRE DES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS DANS UN DÉPARTEMENT D'OUTRE-MER,
UNE COLLECTIVITÉ D'OUTRE-MER, OU EN NOUVELLE-CALÉDONIE
(Article 242 sexies du CGI)

Ce formulaire doit être souscrit par toute personne qui réalise un investissement ouvrant droit à l'avantage fiscal prévu à l'article 199 undecies A, 199 undecies B, 199 undecies C, 217 undecies, 217 duodecies, 244 quater W, 244 quater X ou 244 quater Y du code général des impôts (CGI).

Il doit être transmis par voie électronique, dans les mêmes délais que la déclaration de résultats ou de bénéfices au titre de l'exercice au cours duquel intervient la mise en service des investissements ou l'achèvement des immeubles, des travaux de rénovation ou des travaux de démolition préalables à la construction de logements sociaux neufs.

Le formulaire doit être déposé :

- pour les entreprises dont le siège social est situé en métropole ou dans les départements d'outre-mer (DOM), auprès du service des impôts des entreprises dont elles relèvent ou de la direction des grandes entreprises (DGE) ;
- pour les autres entreprises, auprès de la direction des impôts des non-résidents (DINR).

Dans le cadre de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, vous êtes informés de la transmission à l'INSEE des données déclarées, à des fins d'exploitation statistique.

Exercice du	0	1	0	9	2	0	2	4	au	3	1	0	8	2	0	2	5
--------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	-----------	---	---	---	---	---	---	---	---

I- PROPRIÉTAIRE DE L'INVESTISSEMENT (1)

A- Identification du propriétaire

Dénomination de la personne morale ou de l'entrepreneur individuel	SARL 4 EPINGLES		
Siège social	6 ALLEE DES TURQUOISES 97400 SAINT-DENIS	N° SIREN	922613021
Forme juridique	SARL	Code APE	8121Z

B- Identification des associés ou membres de l'entreprise propriétaire (a)

Nom, prénom ou dénomination sociale	Adresse ou siège social	N° SIREN (le cas échéant)	Quote-part dans les résultats de la personne morale en %
TOTAL			100 %

(1) Pour les investissements exploités dans le cadre d'un schéma locatif, il convient également de compléter le cadre V

II - INVESTISSEMENTS ACQUIS

Code invest-issement	Nature de l'investissement	Investis- sements affectés à une conces- sion de SPIC (O/N)	Caractéri- stiques du bien (véhicule, navire...) (8)	Lieu d'exploitation ou situation à titre principal		En cas de financement pour souscription		Date d'achève- ment des fondations	Date de livraison ou d'achève- ment de l'immeuble	Date d'achève- ment des travaux de réhabilita- tion ou de rénovation	Date de mise en location	Date de début d'exploita- tion	Prix de revient HT (3)	Valeur réelle des biens	Base de l'avantage fiscal	Article du CGI (4)	Taux de la réduction d'impôt (en %)	Impact		Nature de la décision (7)	Date de la décision
				DOM ou COM (1)	Commune (2)	Date de la sousc- ription	Montant de la sous- cription											Emplois créés (5)	Emplois maintenus (6)		
EMH	Equip. et mobiliers hôteliers																				
PL	Bateaux de plaisance																				
NV	Navires de croisière																				
TM	Moyens de transports maritime																				
TT	Transp. terrestre hors touris.																				
VT	Véhicules de tourisme																				
TA	Moyens de transports aériens																				
AD	Matériel audiovisuel																				
TEL	Matériel de télécommunication																				
EMI	Equip. mobiliers industriels																				
PE	Navires de pêches																				
MAS	Matériel agricole spécifique																				
ERP	Énergies renouv. - Photovolt.																				
ERE	Énergies renouv. - Éoliennes																				
ERB	Énergies renouv. - Biogaz																				
ERS	Én. ren. - Chauffe-eau solaire																				
ER	Énergies renouvelables - Autre																				
BTP	Mat pour bâtiments /trx public																				
PO	Manutention portuaire																				
RD	Recherche et développement																				
CAN	Câble numérique																				
AUM	Autres investis. mobiliers			R	9740 SAINT DENIS								99 991	99 991	99 991	W	35,00			PL	
BHO	Bâtiments hôteliers																				
FRI	Friches hôtelières ou industr.																				
RTM	Résidence tourisme meublé																				
TRH	Travaux rénovation hôtel																				
UEN	Usine et/ou entrepôt																				
TRI	Travaux rénovation immeuble																				
AUI	Autres investis. immobiliers																				
LOL	Logements : secteur libre				Voir chapitre IV.1																
LOI	Logements : secteur intermédia				Voir chapitre IV.1																
PLA	Logements : location-accession				Voir chapitre IV.1																
LOS	Logements : sociaux ou très so				Voir chapitre IV.1																

III - FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

[illegible]

IV - LOGEMENTS

IV.1. TYPE DE SECTEUR

A- LOGEMENTS SECTEUR LIBRE

Lieu de situation		Superficie totale habitable en m²	Nombre de logements de type					En cas de financement par souscription		Préciser si les logements sont acquis (A) ou construits (C)	Date d'achèvement des fondations	Date de livraison ou d'achèvement de l'immeuble	Date de mise en location du dernier logement	Si les logements :		Prix de revient total HT
DOM COM (1)	Commune (2)		F1	F2	F3	F4	F5 et +	Date de la souscription	Montant de la souscription					sont situés en ZUS cocher	comportent des équipements d'énergie renouvelable, cocher	
TOTAL																

B- LOGEMENTS SECTEUR INTERMÉDIAIRE

Lieu de situation		Superficie totale habitable en m² (3)	Nombre de logements de type					En cas de financement par souscription		Préciser si les logements sont acquis (A) ou construits (C)	Date d'achèvement des fondations	Date de livraison ou d'achèvement de l'immeuble	Date de mise en location du dernier logement	Si les logements :		Prix de revient total HT
DOM COM (1)	Commune (2)		F1	F2	F3	F4	F5 et +	Date de la souscription	Montant de la souscription					sont situés en ZUS cocher	comportent des équipements d'énergie renouvelable, cocher	
TOTAL																

C- LOGEMENTS FAISANT L’OBJET D’UN CONTRAT DE LOCATION-ACCESSION A LA PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE

Lieu de situation		Superficie totale habitable en m² (3)	Nombre de logements de type					Préciser si les logements sont acquis (A) ou construits (C)	Date d'achèvement des fondations	Date de livraison ou d'achèvement de l'immeuble	Date de signature du contrat de location-accession	Si les logements :		Prix de revient total HT
DOM COM (1)	Commune (2)		F1	F2	F3	F4	F5 et +					sont situés en ZUS, cocher	comportent des équipements d'énergie renouvelable, cocher	

D- LOGEMENTS SECTEUR SOCIAL ET TRÈS SOCIAL

Lieu de situation		Superficie totale habitable en m² (3)	Nombre de logements de type					En cas de financement par souscription		Préciser si les logements sont acquis (A), construits (C) ou réhabilités (R)	Préciser si des travaux de démolition préalables à la construction ont été réalisés (D)	Date d'achèvement des travaux de démolition préalables	Date d'achèvement des fondations	Date de livraison ou d'achèvement de l'immeuble	Date d'achèvement des travaux de réhabilitation ou de rénovation	Date de mise en location du dernier logement	Si les logements :		Prix de revient total HT
DOM COM (1)	Commune (2)		F1	F2	F3	F4	F5 et +	Date de la souscription	Montant de la souscription								sont situés en ZUS cocher	comportent des équipements d'énergie renouvelable, cocher	
TOTAL																			

IV.2. COÛTS HT DES ÉQUIPEMENTS PARTICULIERS

Dont montant HT des équipements particuliers							
Dispositifs d'isolation thermique de protection contre le rayonnement solaire des parois opaques ou de ventilation naturelle de confort thermique	Matériaux d'isolation thermique, visant à maîtriser les besoins en chauffage	Appareils de régulation de chauffage	Equipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable	Pompes à chaleur	Equipements de raccordement à un réseau de chaleur	Logement adapté aux personnes âgées de plus de 65 ans	Logement adapté aux personnes en situation de handicap

V- ENTREPRISE EXPLOITANTE OU LOCATAIRE DE L’INVESTISSEMENT

Nom et prénom ou dénomination sociale	N° SIREN (le cas échéant)	Code activité (APE)	Adresse ou siège social	Chiffre d'affaires de l'entreprise exploitante	Nature des liens avec la personne morale (en %) (1)	Quote-part de l'aide fiscale rétrocédée par la personne morale en %

Identification du déclarant						
Nom	JEROME DURET			Adresse		
Qualité	GERANT					
	Fait à	SAINT PAUL		Le	26/11/2025	Signature